

560 PUBLISHING

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
Siège social : Domaine de César - Chemin des Fenestrelles
13400 AUBAGNE

NOMINATION DU PREMIER GERANT

L'an deux-mille vingt-quatre,
Le seize décembre,

La soussignée,

NRH, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social sis Domaine de César - Chemin des Fenestrelles 13400 AUBAGNE, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le n° 910 565 241, représentée par Monsieur Nicolas ROMANO, gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'unique associée de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner le premier gérant, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PREMIER GERANT

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

❖ **Monsieur Nicolas, Jean-Jacques ROMANO**,
Né le 28 juin 1980 à Marseille (13),
De nationalité française,
Demeurant Domaine de César – Chemin des Fenestrelles 13400 AUBAGNE

pour une durée indéterminée.

Monsieur Nicolas ROMANO déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Monsieur Nicolas ROMANO

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »